



L'an deux mil vingt-deux, le 23 août à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

**Étaient présents :**

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1<sup>er</sup> adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2<sup>ème</sup> adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Laëtitia MOREAU, Bruno LEFRANÇOIS

**Étaient excusés :** Frédéric FOSSEY - 3<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Martial LEGROS, Patrick WATERS (pouvoir donné à Laëtitia MOREAU, Delphine BOULOT (pouvoir donné à Françoise LEBOULANGER)

**Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Françoise LEBOULANGER en tant que secrétaire de séance.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022
2. Périmètres ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain)
3. Sécurité routière
4. Terrain anciennement exploité par TOTAL
5. Mise aux normes des arrêts de bus
6. Récupérateurs d'eau de pluie : devis
7. Église : travaux et mobilier urbain
8. Animaux errants
9. Résiliation d'une convention de mutualisation pour l'achat de vêtements et équipements de travail
10. Remboursement de Madame LE MARQUAND
11. SDEC Energie : adhésion de la commune de Colombelles
12. Personnel communal – entretien des bâtiments
13. Demande de subvention du comité de jumelage
14. Compte rendu des commissions
15. Questions diverses

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2022**

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2022.

**Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.**

**2. Périmètres ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain)**

Un atelier de travail dédié à la définition des actions à mener dans le cadre de « Petites Villes de Demain » et des périmètres associés a eu lieu le 26 juillet dernier.

Cette séance de travail a permis de définir les priorités (fort / médian / faible), les actions à reporter ou à intégrer à la feuille de route de l'équipe municipale (ajout des actions en faveur de la biodiversité : haies, mares, agroforesterie). Le tableau récapitulatif est joint à la présente note de synthèse.

Le 08 juillet, Steven CAMPIGLIA, chargé de mission PVD à Isigny-Omaha Intercom, est venu travailler sur le périmètre de l'OPAH-RU (voir périmètre joint à la présente note de synthèse = périmètre urbain des communes PVD). Le périmètre de l'OPAH représente tout le territoire intercommunal.

**Teneur des discussions :** A propos de la plantation des haies, Laëtitia Moreau indique que TER Bessin, en partenariat avec la chambre d'agriculture, mettra en place des aides à la plantation de haies, à la mise en place de clôtures ... dont la commune pourrait bénéficier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   x   C     A	P   x   C     A	P   x   C     A	P   x   C     A	P   x   C     A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   x   C     A	P   x   C     A	P   x   C     A	P   x   C     A	P     C     A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   x   C     A	P   x   C     A	P   x   C     A		

- De valider le tableau des actions.

### 3. Sécurité routière

La sécurité routière est une préoccupation permanente de l'équipe municipale. En partenariat avec l'Agence Routière Départementale, la commission « Sécurité Défense » se réunira afin de réfléchir à plusieurs dispositifs pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité des usagers de la route :

- Mise en place de radars pédagogiques
- Installation de chicane en béton

Une réflexion à venir concernera la rue Pierrot, en concertation avec Isigny-Omaha Intercom et l'Agence Routière Départementale.

**Teneur des discussions :** La mise en place de radars pédagogiques, de chicanes ne sont que des exemples de ce qui peut être fait. Un travail de réflexion avec l'agence routière sera très utile avant toute décision.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- De mettre en place des radars pédagogiques / des chicanes en béton ...

### 4. Terrain anciennement exploité par TOTAL

TOTAL a cessé son activité au 30/06/2022 et a fait réaliser une dépollution de type industriel pour remettre le terrain à l'état initial, avant exploitation.

Le propriétaire a signé un compromis de vente avec un artisan de la commune. Nous avons reçu une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) et avons 2 mois pour préempter.

- Avantages et inconvénients d'exercer un droit de préemption ?

**Teneur des discussions :** Mme Dufour explique que pour préempter il faut avoir un projet. M Périot estime qu'il va être difficile de présenter un projet dans un délai aussi court et qu'il serait mal venu de ne pas favoriser l'installation d'un artisan dans la commune.

Une étude flash avait été demandée à l'EPFN concernant ce terrain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P C A x	P x C A	P x C A	P C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- De demander une visite du terrain et de rencontrer le propriétaire et l'artisan pour connaître leur projet.
- De suspendre l'étude de l'EPFN .

### 5. Mise aux normes des arrêts de bus

Nous avons reçu un courrier d'Isigny-Omaha Intercom concernant la mise aux normes des arrêts de bus. Nous disposons de 2 arrêts de bus sur notre commune pour les collégiens, primaires et maternels :

- 1 sur le parking bus collège/ école publique
- 1 devant l'école Notre Dame

Ces 2 arrêts ne sont pas accessibles aux enfants de notre commune puisqu'ils n'ont jamais pu en bénéficier, leur lieu de résidence étant trop près du lieu de scolarisation.

La mise aux normes des arrêts de bus relève de la compétence communale et Isigny-Omaha Intercom propose de travailler conjointement afin de répondre au mieux aux exigences de sécurisation : diagnostic des arrêts, lancement d'un marché global et d'une demande de subvention auprès de la Région par l'intercommunalité.

Nous attendons une réponse d'Isigny-Omaha Intercom à notre question sur les nouvelles normes de sécurité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'attestation d'engagement dans la démarche globale de mise aux normes des arrêts de bus scolaires**

## 6. Récupérateurs d'eau de pluie : devis

L'installation de récupérateurs d'eau de pluie est en projet depuis que nous avons été labellisé « Territoire engagé pour la nature ». C'est en effet une action importante à mener pour notre environnement, d'autant plus au regard de la saison estivale 2022 et des conditions météorologiques (chaleur + sécheresse).

Ces récupérateurs d'eau pourraient être mis en place auprès de plusieurs bâtiments communaux (mairie, église, presbytère etc.) et assez rapidement sur l'atelier municipal qui bénéficie d'une toiture importante.

Plusieurs devis ont été demandés :

**Teneur des discussions :** Le devis d'Agri Bessin (3388 €) est un peu moins élevé.

Bruno Lefrançois remarque que le devis de l'entreprise Ruault (3764,40 €) est plus détaillé et que la proposition lui paraît de meilleure qualité avec une différence de prix peu importante (376,40 €). Loïc Périot dit que la taille du récupérateur proposé par Agri Bessin serait mieux adaptée à l'installation à l'atelier municipal (moins de place au sol). Laëtitia Moreau demande si des subventions seraient possibles. L'ADEME sera contactée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P C x A		

- **D'accepter le devis d'Agri Bessin pour installer un récupérateur d'eau de pluie à l'atelier municipal.**

## 7. Église : travaux et mobilier urbain

Le jardin des simples est quasiment achevé (il reste quelques plantations à faire à l'automne) et recueille l'adhésion et le contentement de nombreux habitants qui apprécient ce nouveau lieu de promenade. Afin de poursuivre l'aménagement de cet espace, des tables et bancs pourraient être installés pour permettre aux promeneurs de passer un moment agréable. Un panneau pour expliquer ce jardin pourrait être mis en place.

Les services techniques sont en capacité de fabriquer ce mobilier qui s'intégrerait parfaitement dans l'environnement.

Nous avons eu la visite de Madame DALIBERT du Département pour diverses questions sur les gouttières, la récupération d'eau de pluie, les pierres tombales de l'église etc.

**Teneur des discussions :** Mireille Dufour explique que l'absence de gouttière est normale sur l'église, la construction étant prévue pour que l'écoulement de l'eau se fasse sans endommager le mur. Il faudra peut-être envisager un drainage au pied de l'église. Il faudra également réfléchir au mode de chauffage de l'église, la chaudière à fioul arrivant en fin de vie.

Concernant la réfection de la croix dans le jardin des simples, il faudrait l'intégrer à d'autres travaux pour pouvoir demander des subventions.

Il faudra demander aux entreprises spécialisées proposées par Mme Dalibert des études et des devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A

Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **De valider la fabrication par les services techniques de mobilier urbain pour le jardin des simples.**

### 8. Animaux errants

De nombreux animaux (chiens et chats) errent dans la commune et causent des désagréments aux riverains.

Voici les étapes que nous devrions suivre en cas d'animal errant sur la commune :

- scanner l'animal pour vérifier s'il est pucé, avec notre propre matériel
- contacter le vétérinaire disponible pour obtenir le nom du propriétaire
- contacter le propriétaire
- Si l'animal n'est pas identifié, nous devons le garder 8 jours et diffuser sa photo sur les sites d'animaux perdus et sur notre site communal
- Au bout de 8 jours nous devons soit le faire euthanasier, soit le donner à une association de défense des animaux (pour cela il faut mettre en place une convention)

Monsieur PERIOT a pris contact avec des associations et s'est renseigné sur les normes à respecter pour créer un chenil et un endroit pour les chats, ainsi que les formations nécessaires pour que les agents ou élus puissent capturer les animaux.

Une autre solution est possible : sous-traiter cette activité à un tiers (privé).

**Teneur des discussions :** Débat autour de la construction d'un chenil et de l'accueil des animaux errants : où construire ? Qui va s'en occuper ? Il faudra vérifier si les associations SPA accepteraient d'accueillir ces animaux. Loïc Périot a fait des recherches concernant les lecteurs de puce : ce n'est pas onéreux (environ 25 €).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **D'accepter l'acquisition d'un lecteur de puce**
- **De poursuivre la réflexion concernant la mise en place d'un chenil et d'un local pour les chats / la sous-traitance à un tiers.**

### 9. Résiliation d'une convention de mutualisation pour l'achat de vêtements et équipements de travail

Les missions ASVP de notre agent communal étant supprimées, il convient de résilier la convention de mutualisation pour l'achat de vêtements et équipements de travail avec les communes de Rots et Saint-Manvieu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **D'accepter la résiliation de la convention de mutualisation.**

### 8. Remboursement de Madame LE MARQUAND

Madame LE MARQUAND a fait l'avance pour la réfection de 2 clés. Il convient de lui rembourser la somme de 70 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **D'accepter le remboursement**

### 9. **SDEC Energie : adhésion de la commune de Colombelles**

La commune de Colombelles a émis le souhait, par délibération en date du 30 mai 2022, d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Éclairage public ». Le comité syndical du SDEC, par délibération du 16 juin dernier, a approuvé cette demande d'adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat délibère également sur cette demande d'adhésion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **D'approuver la demande d'adhésion de la commune de Colombelles**

### 10. **Personnel communal – entretien des bâtiments**

Le contrat de travail de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux arrive à son terme le 12/10/2022.

Nouveau contrat :

- du 13/10/2022 au 12/10/2023,
- à raison de 15 heures / semaine,
- rémunération basée sur l'indice IB 407 IM 367

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- **D'approuver la conclusion d'un nouveau contrat pour assurer l'entretien des bâtiments communaux**

### 11. **Demande de subvention du comité de jumelage**

Le comité de jumelage a présenté une demande de subvention exceptionnelle de 700 € pour la réception des anglais en septembre prochain.

**Teneur des discussions :** Mireille Dufour ayant demandé des précisions à l'association nous en présente le bilan financier très largement positif.

Le pot d'accueil des Anglais le 3 septembre prochain est offert par la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité, décide :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	

Patrick WATERS					Delphine BOULOT					Bruno LEFRANCOIS					
P	x	C		A	P	x	C		A	P		C		A	x

- De ne pas accorder une subvention au comité de jumelage.

## 12. Compte-rendu des commissions communales

Concernant la préparation du Festival de la Pomme : présentation des affiches réalisées par Maryline et du programme des animations prévues les 29 et 30 octobre.

## 13. Questions diverses

- Délégations exercées : devis d'animation pour le Festival de la Pomme : **prestations de C2 La cuisine (2940.50 € HT / 3516.60 € TTC) et de l'Ecole Epicure (977.50 € HT / 1147.50 € TTC).**
- Référents de quartiers en vue de réunions par secteurs : **Françoise Leboulanger suggère de définir au préalable les quartiers.**
- Fixer une date pour le Festival Patrimoine et Nature : **chaque dernier dimanche de Mars.**
- Information concernant la terrasse du Bar PMU : **financée par la commune. Le propriétaire du bar-PMU rembourse environ 1000€ par an pendant 5 ans.**
- La taxe d'aménagement liée à l'urbanisme dont une partie revient à la commune est actuellement à un taux de 3 % pour Trévières. À partir de janvier 2023, il va falloir en reverser la totalité ou un pourcentage restant à fixer à l'intercommunalité. Une réunion à ce sujet est fixée.
- Problèmes de nuisances olfactives concernant le stockage des poubelles du marché à l'atelier municipal : Collectea passera les ramasser le lundi au lieu du mercredi.
- Françoise Le Marquand rappelle que le comité des fêtes avait investi dans quatre banderoles « Fête de la Pomme » et demande où elles pourraient être installées, la commune possédant 9 banderoles « Festival de la Pomme ». À définir
- Les pommes du pommier situé dans le jardin de l'ancienne perception ont été cueillies par Loïc Périot, Françoise Dussert et sa fille et Françoise Leboulanger lundi après-midi. Manon et Noémie du Tiers-Lieu, ayant répondu favorablement à la proposition de Loïc Périot, un atelier de confection de compote, de tartes, va être organisé le 30 août de 9h à 12h avec les résidents volontaires de la Résidence Madeleine Simon.
- Quelques dates :
  - 02/09 : signature de la vente de la maison située rue de Laheudrie
  - 03/09 à 11h00 : réception jumelage anglais en mairie
  - 05/09 à 18h30 : Atelier de travail concernant l'appel à manifestation d'intérêt pour la requalification des espaces publics
  - 08/09 à 20h00 : réunion des conseillers municipaux et des associations pour la préparation du Festival de la Pomme. **Mireille Dufour demande de se mettre à la recherche de lots.**
  - 10/09 de 9h à 12h30 : forum des associations et accueil des nouveaux habitants à 12h autour d'un verre de l'amitié
  - 23/09 à 18h30 : réunion « 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Trévières »
  - 02/10 : repas des Aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30  
La prochaine réunion est fixée au 20/09/2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

99. Périmètres ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain)
100. Sécurité routière
101. Terrain anciennement exploité par TOTAL
102. Mise aux normes des arrêts de bus
103. Récupérateurs d'eau de pluie : devis
104. Église : travaux et mobilier urbain
105. Animaux errants
106. Résiliation d'une convention de mutualisation pour l'achat de vêtements et équipements de travail
107. Remboursement de Madame LE MARQUAND
108. SDEC Energie : adhésion de la commune de Colombelles
109. Personnel communal – entretien des bâtiments
110. Demande de subvention du comité de jumelage

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire
	

